



## **RESOLUTION DES PRATICIENS SNFOCOS - Batz 1999**

---

Est déterminée à assumer sa mission de service public conformément au principe fondateur de la Sécurité Sociale.

Pour y parvenir, il est nécessaire d'agir :

- pour maintenir une offre de soins de qualité et obtenir une réelle égalité d'accès aux soins,
- pour préserver et renforcer l'efficacité du service médical dans le partenariat avec les autres acteurs de la branche maladie de l'institution.
  - . par la défense de l'indépendance médicale et technique des praticiens conseils,
  - . par la défense de l'indépendance structurelle et de l'unicité du corps des praticiens conseils,
  - . par la défense de leurs droits.

### **LA SECTION PROFESSIONNELLE DES PRATICIENS SNFOCOS**

- revendique l'intégration à la Convention Collective Nationale du Travail de la Sécurité Sociale : la récente mutation autoritaire de Médecins Conseils Régionaux démontre, s'il en était besoin, l'incapacité du Statut de Praticiens conseils à leur offrir une protection suffisante dans le cadre de leur contrat de travail ; e revendique le bénéfice d'une véritable Réduction du Temps de Travail sans perte de salaire selon les dispositions contenues dans le protocole d'accord qui sera négocié par FO et l'UCANSS.

- revendique la mise en place d'une liste d'aptitude nationale garantissant la transparence et la possibilité pour tous de postuler sans limitation régionale.

- revendique que l'employeur assure la défense des praticiens conseils dans toutes les circonstances où ils seraient mis en cause dans l'exercice des fonctions stipulées par la Direction de la CNAMTS.

### **LA SECTION PROFESSIONNELLE DES PRATICIENS SNFOCOS**

La section professionnelle des Praticiens Conseils, expert auprès des caisses, doit l'être a fortiori auprès des instances syndicales du SNFOCOS.

Les praticiens conseils sont prêts à assumer toutes leurs responsabilités dans leurs diverses structures du SNFOCOS comme dans celles de l'ensemble de la

Confédération Force Ouvrière afin de ne pas être pris à contre-pied par certaines prises de position.

### **LA SECTION PROFESSIONNELLE DES PRATICIENS SNFOCOS**

- mandate le Bureau National pour mener les négociations amenant à l'intégration des praticiens conseils dans la C.C.N.
- mandate le Bureau National pour obtenir une juste application de l'ARTT aux Praticiens conseils,
- mandate le Bureau National pour que la direction de la CNAMTS assure la défense des praticiens conseils lorsqu'ils sont mis en cause dans l'exercice de leurs fonctions.
- mandate le Bureau National pour obtenir une véritable reclassification garantissant un véritable déroulement des carrières.

**Adoptée à l'unanimité**